



Compte-rendu **Conseil Municipal du vendredi 24 mars 2017 – 20h**

L'An deux mil dix-sept, le 24 mars, à 20h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2017.

PRÉSENTS : M. DUMAS Jean-Paul, Maire, M. CHAPOT Gilles, Mme MAGAT Christine, M. BONNEFOI Roland, M. BERTHILLOT Jean-Luc, M. MAILLARD Fabien, Mme GRUDÉ Audrey, Mme SAUMET Marion, M. MOULIN Jean-Yves, Mme MIRAILLER Amélie, Mme ARAUJO Barbara.

ABSENTS EXCUSÉS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine MAGAT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 10 février 2017. N'appelant aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2016**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs et comptes de gestion 2016 :

COMMUNE – section de fonctionnement

Dépenses :	239 466,47 €
Recettes :	286 606,72 €
Résultat de l'année 2015 :	+ 69 775,41 €
Résultat de clôture 2016 :	+ 116 915,66 €

- section d'investissement

Dépenses :	124 041,60 €
Recettes :	132 974,17 €
Résultat de l'année 2015 :	- 17 126,42 €
Résultat de clôture 2016 :	- 8 193,85 €

Budget annexe EAU

- section de fonctionnement

Dépenses :	20 911,63 €
Recettes :	35 317,31 €
Résultat de l'année 2015 :	+ 26 091,26 €
Résultat de clôture 2016 :	+ 40 496,94 €

- section d'investissement

Dépenses :	5 919,54 €
Recettes :	3 789,40 €
Résultat de l'année 2015 :	+ 29 543,42 €
Résultat de clôture 2016 :	+ 27 413,28 €

C.C.A.S. – section de fonctionnement

Dépenses :	1 526,38 €
Recettes :	1 530,00 €
Résultat de l'année 2015 :	+ 2,38 €
Résultat de clôture 2016 :	+ 6,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2016.

- **Affectations des résultats de l'exercice 2016**

Commune :

solde d'exécution d'investissement cumulé :	- 8 193,85 €
solde des restes à réaliser :	- 18 000,00 €
affectation en réserves :	26 193,85 €
résultat de fonctionnement cumulé 2016 :	+ 47 140,25 €
résultat de fonctionnement reporté sur 2017 :	+ 90 721,81 €
résultat d'exécution d'investissement reporté sur 2017 :	- 8 193,85 €

Budget annexe EAU :

résultat de fonctionnement reporté sur 2017 :	+ 40 496,94 €
résultat d'investissement reporté sur 2017 :	+ 27 413,28 €

Budget CCAS :

résultat de fonctionnement reporté sur 2017 :	+ 6,00 €
--	-----------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les affectations des résultats de l'exercice 2016.

- **Approbation des budgets primitifs 2017**

Monsieur le Maire donne lecture des budgets primitifs 2017, établis comme suit :

Commune :Section de fonctionnement :

section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **341 600 €**

Section d'investissement:

section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **238 586 €**

Budget annexe EAU:Section de fonctionnement :

section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **75 997 €**

Section d'investissement:

section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **67 011 €**

Budget C.C.A.S. :Section de fonctionnement :

section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **3 300 €**

Section d'investissement: néant

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les budgets primitifs 2017 présentés et prend connaissance du budget du CCAS.

● **Proposition d'ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux prévus sur l'année 2017 : agrandissement des vestiaires du club de football, restauration du pigeonnier, aménagement extérieur de la mairie suite à la démolition du bâtiment. Ces travaux seront financés par des subventions et des fonds propres.

Dans l'attente du versement des subventions, qui ne peuvent être demandées qu'à la fin des travaux, et de la récupération du montant de la TVA, Monsieur le Maire propose de souscrire éventuellement un contrat de ligne de trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'une banque, et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

● **Indemnités des élus : régularisation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les indemnités des élus sont indexées sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Celui-ci a changé au 1^{er} janvier 2017, et passe de 1015 à 1022. Par conséquent il convient de prendre une délibération qui modifie celle prise en avril 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification du calcul des indemnités du maire et des adjoints, par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, qui passe à 1022.

Informations diverses :

- Travaux des vestiaires du foot : l'ouverture des plis aura lieu le 6 avril
- Adressage
- Marché forain le dimanche matin à partir du 2 avril, place du marronnier
- Modification du tableau des permanences pour l'élection présidentielle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le 29 mars 2017,
Le Maire,
Jean Paul DUMAS,